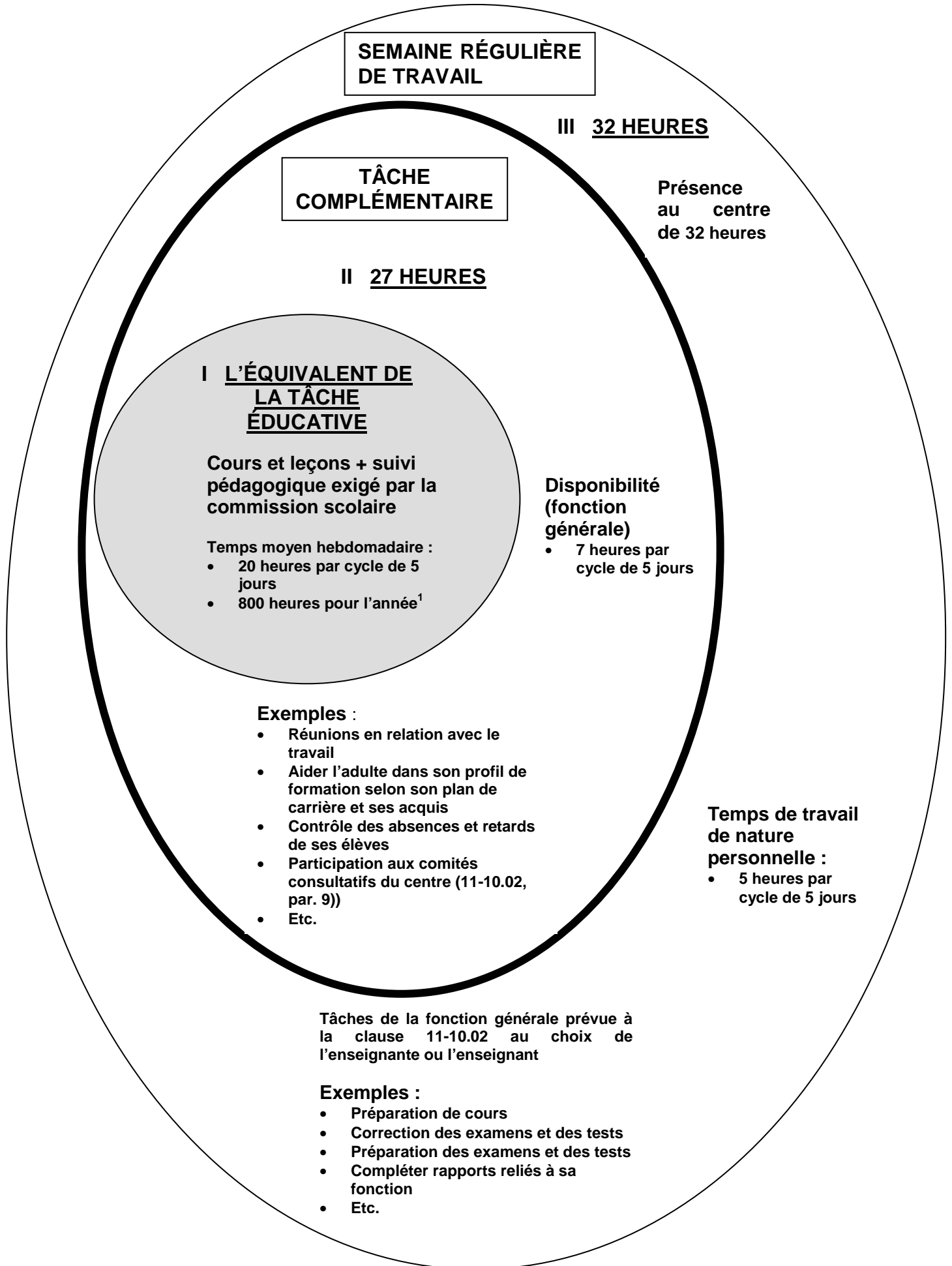


## SECTEUR ÉDUCATION DES ADULTES (EDA)

(tâche pour le personnel enseignant sous contrat à 100 %)



<sup>1</sup> À l'inclusion de 24 heures consacrées à des journées pédagogiques à être fixées par la commission scolaire.